

ANNEXE INFORMATION PRESSE

Le Mont-Saint-Michel reprend la mer – Repères

SELECTION PHOTOGRAPHIQUE (avant aménagements, nouveau paysage, barrage, passerelle et accueil)
CARTES POSTALES - DOSSIERS DE PRESSE

Crédits indiqués dans les photos, sauf avis contraire : ©Thomas JOUANNEAU/Signatures

<http://www.club-d-ecriture.fr/claie-montemont/NouveauBarrage2009Aujourd'hui.zip>

<http://www.club-d-ecriture.fr/claie-montemont/NouvelAccueilCITAujourd'hui.zip>

<http://www.club-d-ecriture.fr/claie-montemont/NouvellePasserelle20142015.zip>

<http://www.club-d-ecriture.fr/claie-montemont/PaysageMontAujourd'hui.zip>

<http://www.club-d-ecriture.fr/claie-montemont/RCMMSMAvantAmenagement.zip>

<http://www.club-d-ecriture.fr/claie-montemont/RCMMSMDOSSIERSPRESSE.zip>

(Si les liens ne fonctionnent pas, copiez-les dans votre navigateur)

Contact presse Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel :

Claire MONTÉMONT

06 10 15 04 18 - presse@projetmontsaintmichel.com

www.blogpressmontsaintmichel.fr

Le Mont-Saint-Michel et sa baie sont indissociables l'un de l'autre et constituent une merveille d'harmonie entre génie humain et beauté naturelle. Cet équilibre qui parle aux visiteurs du monde, est objet de nombreux classements nationaux et internationaux. Le grand projet du Mont décidé en 1995 répond à ces obligations de restauration profonde et de préservation du site.

Au moment où le projet est lancé, l'occupation des grèves par des stationnements de voitures, l'impact de la digue-route de 1889 et la progression des végétaux et de l'ensablement a dénaturé le paysage maritime.

Or, c'est précisément cet environnement maritime qui a déterminé les hommes du Moyen Age à s'installer à cet endroit et à bâtir l'un des plus beaux édifices de l'architecture religieuse.

1979, l'UNESCO inscrit le Mont Saint-Michel et sa baie parmi la liste du patrimoine mondial de l'humanité, à double titre : naturel et culturel. Le mémoire déposé par la France insiste sur le fait que "*la disparition de l'écrin naturel d'eau qui entoure le Mont ne peut être envisagée sans craindre de voir son originalité disparaître.*"

En ratifiant cette convention, la France s'est imposée "*l'obligation d'assurer la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel*". Par ailleurs, un grand nombre de monuments historiques sont inscrits à l'inventaire ou classés dans la baie.

1) LA GENESE DU PROJET DE RETABLISSEMENT DU CARACTERE MARITIME DU MONT-SAINT-MICHEL

La question de la digue-route du XIX^e siècle posée dès sa construction, la question de l'ensablement soulevée dès les années 70

Dès l'achèvement de la digue-route en 1879, un débat passionné s'est développé sur les mesures à prendre pour contrecarrer ses effets notamment sur la stabilité des remparts et la fixation de l'ensablement (suppression des courants traversiers qui balayaient les sédiments). Plusieurs projets étudiés d'arasement de sa partie terminale (les 300 ou 400 derniers mètres touchant les remparts) ne peuvent être menés à terme.

Le soubassement des remparts du Mont-Saint-Michel était enterré sous environ 2 mètres de sédiments accumulés. La digue-route insubmersible masquait la moitié de leur élévation entre la tour du Roy et la tour de l'Arcade. Aujourd'hui, les remparts se contemplent sur toute leur hauteur.

1966 A l'occasion de la célébration du millénaire monastique du Mont-Saint-Michel, la Commission Supérieure des Monuments Historiques demande "*des études très sérieuses destinées à déterminer les moyens d'assurer l'insularité du Mont-Saint-Michel*".

C'est à partir de cette date que commence le processus qui a abouti au rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

1971-1978 Connaissance scientifique de la baie sur le plan hydro-sédimentaire : premières études sur modèle réduit des fonds de la baie et recherche de solutions d'aménagements.

1979-1989 Étude d'un projet hydraulique déterministe reposant sur la création dans le Couesnon d'un grand bassin de chasse et de deux autres bassins dans les polders à l'Est : ce projet est abandonné, étant hors d'échelle avec le site et trop onéreux. Toutefois, la digue de la Roche Torin est détruite en 1984

1989-1994 Ébauche d'une approche hydraulique plus légère et amorce d'une réflexion sur l'accès du continent au rocher. Une grande consultation internationale est lancée en 1991 auprès de 5 architectes et paysagistes. Aucun consensus ne se dégage. Le projet de synthèse présenté en 1993 reçoit un avis défavorable du Conseil d'Etat : la loi Littoral ne permet pas la réalisation du parking visiteur insubmersible prévu dans la baie à 500 mètres du Mont.

1995-2002 Mise au point d'un projet d'équilibre, le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel en utilisant les acquis des précédents. Il repose sur une approche scientifique rigoureuse, une très large concertation avec les élus et les acteurs locaux et s'inscrit dans le cadre d'un partenariat Etat-collectivités territoriales. Il est devenu urgent de sauver ce patrimoine en restaurant profondément son paysage maritime et de renouveler entièrement les conditions d'accueil et d'approche du monument.

1^{ER} OBJECTIF : Rétablir le caractère maritime du Mont-Saint-Michel

- Rétablir et maintenir aux abords immédiats du Mont, un environnement où la présence intermittente de la mer redonnera aux grèves une perception évoluant au gré des marées et des éclairages.
- Cet objectif sera atteint par des chasses d'eau générées par un nouveau barrage sur le Couesnon, permettant l'abaissement du niveau des grèves qui seront alors plus régulièrement recouvertes.
- La progression des herbues menaçant de rejoindre à court terme le Mont est ainsi stoppée.
- La marée reprend des espaces proches du Mont, confisqués par la digue-route et les parkings.

2^E OBJECTIF : Requalifier en profondeur le site du Mont-Saint-Michel, l'accueil et l'approche des visiteurs

- Supprimer tous les stationnements à proximité du Mont et dans la baie, les transférer sur le continent,
- Supprimer la digue-route du XIX^e siècle sur environ 1 000 mètres et remplacement par un pont-passerelle afin de laisser à la marée et au Couesnon l'espace proche du Mont,
- Dégager les remblais adossés aux remparts afin de les restaurer,
- Entrer au Mont de différentes manières en fonction des marées,
- Renouer avec l'insularité en grandes marées, de façon compatible avec la sécurité.
- Renouveler radicalement l'approche du Mont par les visiteurs : c'est l'idée de la traversée entre le continent et le Mont, expression symbolique et concrète de l'éloignement du rocher dans la baie.
- Aménager des espaces d'accueil dignes de la renommée du site sur le continent avec une requalification urbaine du pôle hôtelier de la Caserne.

Les différentes dimensions du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont, approche et perception du Mont, hydraulique, accueil des visiteurs, se traduisent par un ensemble d'aménagements et d'ouvrages, qui associés les uns aux autres présentent les facettes d'un même et unique projet cohérent. Une trame se tisse entre le nouvel accès et sa passerelle, le barrage sur le Couesnon, le parc de stationnement et la Caserne, en lien discret avec le grand paysage et l'exceptionnel du monument. L'ambition du projet est sa modestie face au paysage de la baie, au mouvement des marées, à la perception du Mont qui doit retrouver sa situation insulaire.

Les grands enjeux et l'ambition sont alors fixés, tout le programme reste à définir.

10 ANNEES DE CONCEPTION ET D'ETUDES

1996-2001 Études de cadrage et de définition du programme détaillé de l'opération

3 ans d'études hydrauliques et sédimentaires sur modèles physiques et mathématiques (ex. Sogréah à Grenoble) pour mettre au point le dispositif de chasses (volumes d'eau nécessaires et stockage, gestion des vannes séparées et vitesse de chasse optimale pour déplacer les sédiments, coupure minimum de la digue, séparation du Couesnon en 2 chenaux pour entourer le Mont...)

Études techniques des moyens de transport du public, des capacités de stationnement et du fonctionnement du parc par poches séparées, de l'organisation des circulations dans l'espace public du continent au Mont,

études du profil, du tracé, des séquences de l'ouvrage d'accès

Études de la plateforme au pied du Mont (submersible selon les coefficients de marées), mise en valeur des marées et des remparts, prise en compte de la sécurité des personnes et des besoins fonctionnels du Mont

Études environnementales thématiques et études d'impact

Consultations européennes de conception-réalisation des ouvrages (parc de stationnement, barrage et accès) sur la base des études précises réalisées avec parti pris architectural par l'architecte de cohérence

Consultation des ministères (Instruction mixte à l'échelon central IMEC) et des services déconcentrés en région

Consultation du public (concertation de 3 ans, réunions publiques, expositions, information)

2001 Consultation des commissions supérieures des Monuments historiques et des sites, perspectives et paysages

2002 Consultation de la Commission Départementale des sites
Enquêtes publiques

2003 Autorisations

10 ANNEES DE REALISATION, LES GRANDES ETAPES

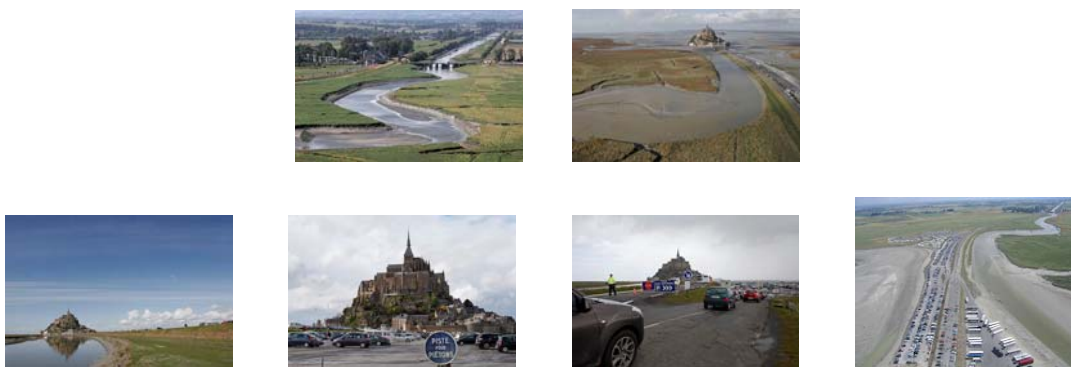
2005 Premier aménagement environnemental dans l'anse de Moidrey.

2006-2009 Construction du barrage sur le Couesnon qui produit des chasses d'eau en utilisant les marées et les eaux du fleuve stockées dans le canal, pour désensabler le Mont et le maintenir dans un paysage maritime.

RÉTABLISSEMENT DU CARACTÈRE MARITIME DU MONT-SAINT-MICHEL

- 2012** Déplacement de tous les stationnements touristiques sur le continent, dans un parc paysager à 2,5 km du Mont, relié par des navettes 7/7j et 24h/24 et des parcours piétons. Creusement d'un réservoir d'eau, en aval du barrage, dans l'Anse de Moidrey.
- 2013** Ouverture du Centre d'Information Touristique au cœur du nouveau parc de stationnement invitant à la découverte du Mont, de la baie, de la Normandie et de la Bretagne.
- 2014** Ouverture du nouvel accès au Mont en décembre sur près de 2 km comprenant une passerelle de 760 m laissant passer les eaux et le dégagement des remparts par une large esplanade submersible selon les marées sur 300 m.
- Mars 2015** Lors de la « marée du siècle », le Mont redevient une île.
- 2015** Les travaux s'achèvent avec la destruction de la digue-route historique (1879) fin juin et l'ouverture du deuxième bras du Couesnon qui entoure le Mont comme jadis. Un point final symbolique de la reconquête du site.

Photos avant projet :



Photos après (2015) :



L'ouvrage photographique qui raconte le temps des travaux au Cherche Midi éditeur, photographies de Thomas Jouanneau « Mont-Saint-Michel, La promesse d'une île ». Le récit en images d'une belle aventure humaine, architecturale et technique, du barrage à la passerelle, menée entre deux marées.

UNE NATURE EXCEPTIONNELLE

La Grande Baie du Mont Saint Michel : de la Pointe du Grouin (Cancale) à Champeaux (sud de Granville) – superficie 400 km² – estran découvert et recouvert par la marée 250 km² – Limite administrative entre Normandie et Bretagne : ancien méandre du Couesnon, dans les polders à 3 km à l'Ouest du Mont

La Petite Baie : 50 km² de la Chapelle Saint Anne (Cherrueix) au Bec d'Andaine (Genêts). A la fois baie et estuaire de trois fleuves, Sée, Sélune et Couesnon, parcourue de grèves nues sans végétation et d'herbus à partir de la ligne de rivage (naturelle ou poldérisée).

A l'entrée de la grande baie, le marnage (amplitude entre la basse mer et la pleine mer) atteint, aux équinoxes, jusqu'à 15 mètres, se traduisant par un retrait de la mer à 12 km du Mont. Cela positionne le site au 4ème rang mondial derrière la baie de Fundy (Canada, 19 mètres), le port de Gallegos (Argentine, 18 mètres) et l'estuaire de la Severn (Grande-Bretagne, 17 mètres).

Nota : les 15 mètres de marnage au moment des marées d'équinoxe ne représentent autour du Mont, en fond de baie, qu'un maximum de 3 mètres de hauteur d'eau.

LA RICHESSE DES ECOSYSTEMES

La recherche scientifique sur les écosystèmes de la baie a été engagée dès 1974 impliquant plusieurs laboratoires de l'université de Rennes et Caen, du muséum national d'histoire naturelle et du laboratoire de géomorphologie de Dinard (EPHE). Tous ont contribué aux études de définition du projet entre 1998 et 2000. L'inventaire des connaissances et la définition des enjeux environnementaux ont été menés par ces spécialistes de disciplines complémentaires, depuis longtemps investis en baie par leurs travaux.

Diatomée (algues unicellulaires vivant à la surface des sédiments) : une centaine d'espèces, « nourriture » des moules, huîtres et invertébrés notamment – Phytoplancton et zooplancton (organismes végétaux et animaux de très petite taille en suspension)

Poissons : 90 espèces (merlan, bar, flet, mullet, saumon...). Essentiellement des espèces côtières capables de supporter de fortes variations de température et de salinité (bars, plies, soles, clupéidés, mullets..), surtout présentes aux stades juvéniles, ce qui souligne bien le rôle de « nourricerie » des chenaux de la baie (zone d'alimentation des jeunes poissons). Certains poissons migrateurs remontent les bassins versants (Saumons, anguilles, flets, juvéniles d'anguilles ou de poissons plats, bars).

Invertébrés benthiques : coques, macoma, crevettes grises, huîtres, crépidules... élevage d'huîtres et de moules

Mammifères marins : au côté de la baie de Somme (en Picardie) et de la baie des Veys (en Normandie), celle du Mont-Saint-Michel constitue l'une des trois seules baies sur les côtes françaises où ce mammifère marin d'origine terrestre se trouve présent en permanence (76 phoques veaux-

marins et 15 naissances comptabilisés en 2014). Ils se tiennent à distance du Mont et cherchent avant tout la tranquillité. Une espèce protégée par une directive européenne du réseau « Natura 2000 ».

Oiseaux : effectifs de valeur internationale. 132 espèces d'oiseaux sur les grèves ou herbues (en hivernage, en migration, en reproduction, mue ou estivage) – des limicoles (petits échassiers adaptés aux zones de vase nue, courlis cendré, grand gravelot, barge à queue noire, huîtrier pie...), des canards (tadornes de belon, macreuse noire, siffleur et colvert...), des passereaux... des rapaces qui chassent dans les polders autour du Mont (épervier d'Europe, faucon crécerelle... balbuzard pêcheur et le faucon pèlerin sur les vasières. Les laridés, très présents en hiver sur les vasières : mouette rieuse et le goéland argenté, héron cendré et l'aigrette gazette (ardéidés) et spatule blanche (espèce à haute valeur patrimoniale) en passages migratoires post-nuptiaux.

Espace d'accueil exceptionnel pour les oiseaux d'eau, des protections nationales et internationales.

Convention RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale : la France s'est engagée à préserver les fonctions écologiques des zones humides de la Baie (1971)

Directive européenne ZICO (Zone d'importance pour la conservation des oiseaux sauvages, 1979) et ZPS Zone de protection spéciale décidée par la France dans ce périmètre pour la conservation et l'accueil des migrateurs

Directive européenne Habitat pour la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage (1992)

Anse de Moidrey, ancien méandre du Couesnon réhabilité en vasière et réservoir d'eau à 4 km du barrage. Le pélydote ponctué, petit amphibien qui ne mesure pas plus de 5 cm, aussi surnommé la « grenouille persillée ». Rare et menacé de disparition en Normandie, c'est un animal protégé dans toute la France.

Avant les travaux, des mares et des abris ont été aménagés : le nombre de mâles chanteurs a été multiplié par 2,5.

*Le projet est avant tout conçu à la mesure du Mont-Saint-Michel et de sa baie, en tenant compte de leurs spécificités environnementales. **Les aménagements auront des effets volontairement limités à l'échelle des abords du rocher (5 km²), sans modifier les grands équilibres naturels de la baie ouverte sur la Manche (500 km²) ni les activités traditionnelles d'élevage, de conchyliculture, de pêche à pied, de traversée. Les phénomènes naturels d'ensablement et d'érosion par les fleuves dans la grande baie continueront à évoluer à l'échelle des temps géologiques.***

La notion de temps est également importante. Après vingt ans d'études et de travaux pour effacer plus d'un siècle d'ensablement et d'aménagements près du Mont, il faudra plusieurs années de chasses répétées pour que le caractère maritime soit durablement stabilisé. Les abords du rocher conserveront ensuite leur aspect maritime pour longtemps.

2) L'ENSABLEMENT DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL EST UN PHÉNOMÈNE NATUREL PROPRE À TOUTES LES BAIES

Il s'explique par la dissymétrie de l'onde de marée. La marée montante (flot) est plus rapide que la marée descendante (jusant). Par exemple dans le Couesnon, le flot progresse à 10 km/h, avec formation au front d'une vague appelée mascaret d'une hauteur maximale de 50 cm, tandis que la vitesse du jusant reste inférieure à 2 km/h. La capacité de transport des matériaux solides est donc plus élevée au flot qu'au jusant.

Le caractère exceptionnel des marées en baie du Mont-Saint-Michel ne fait qu'amplifier ce phénomène d'ensablement. En vive eau moyenne (coefficient 95), près de 100 millions de m³ d'eau entrent et sortent de la petite baie remaniant au passage quelques 100 000 tonnes de sédiments sur le cycle de marée.

Si la baie s'ensable depuis 8 000 ans, la divagation des fleuves et des courants de marée produit des érosions parfois spectaculaires par une action de sape latérale. Toutefois, cette érosion localisée demeure sans commune mesure en regard du phénomène global d'ensablement : environ 700 000 m³ de sédiments se sont déposés, en moyenne annuelle entre 1958 et 1997 dans la petite baie (avant aménagement).

La tangué :

Ce sédiment couleur gris-argent, de diamètre inférieur à 0,1 mm, plus fin qu'un sable mais plus grossier qu'une vase, est constitué de fins débris coquilliers et de sablons. En présence d'eau, il a la propriété de se liquéfier rapidement et perdre toute résistance, de se mettre en suspension (aspect trouble de l'eau). Les piègeuses lises (sables mouvants) de la baie du Mont-Saint-Michel sont des conséquences directes de cette propriété.

Les herbous, ou prés salés ou schorre :

Superficie dans la Baie 40km² – la plus importante de la côte atlantique européenne - 67 plantes spécifiques, dites halophiles, les herbous les plus diversifiés de France. Une plante d'intérêt européen, l'Obione pédonculée, fait l'objet de protections.

Ces végétaux s'installent sur des espaces gagnés par la sédimentation. Les espèces se répartissent selon leur capacité à supporter les durées et fréquences de submersion par l'eau salée. Ces marais salés produisent matière organique et nutriment qui, emportés par les grandes marées, nourrissent une faune abondante enfouie sous les sédiments. Ces échanges productifs entre herbous et eaux côtières font la richesse de l'écosystème de la baie.

Lorsque l'ensablement atteint une hauteur suffisante, les espaces que la marée ne baigne plus qu'au moment des vives eaux sont colonisés par une couverture végétale adaptée au milieu salin. **On parle localement d'herbus ou de prés-salés.** Ces plantes, dites halophiles, accélèrent le dépôt sédimentaire, à la fois grâce à leurs racines qui augmentent la cohésion des sols, mais aussi au moyen de leurs tiges qui piègent les particules fines. **Les herbous traduisent visuellement le colmatage progressif des abords du Mont-Saint-Michel : un front de végétation menaçait de rejoindre le Mont à horizon 2025 si les aménagements n'avaient pas été décidés.**

« La végétation accompagne le processus de sédimentation avec ses implantations pionnières, mais elle n'en est pas la cause. C'est l'exhaussement préalable de la slikke (bancs sablo-vaseux, vasières) qui déclenche la colonisation végétale, pas l'inverse. »

Jacques-Edouard Levasseur, Service de Botanique, Université de Rennes I et Chantal Bonnot, Laboratoire de géomorphologie et environnement littoral EPHE de Dinard - UMR 8586 PRODIG.

« Des poissons (mulets, jeunes bars) trouvent leur nourriture dans les criches des marais salés. Les oies bernaches et les canards siffleurs consomment la Puccinellie des prés salés pâturés par les moutons. Les marais salés et les vasières sont bien la clef de voûte d'écosystèmes marins et terrestres très productifs. »

Professeur Jean-Claude Lefeuvre - Muséum National d'Histoire Naturelle Directeur du Laboratoire d'évolution des systèmes naturels et modifiés UMR 6553 Université de Rennes 1.

3) DES SIÈCLES D'AMÉNAGEMENT A FIN DE POLDERISATION AVAIENT ALTERÉ LE CARACTÈRE MARITIME DU MONT

Au fil des siècles, l'action combinée des apports sédimentaires de la marée et des aménagements réalisés par l'homme a profondément modifié les abords du Mont-Saint-Michel, altérant son caractère maritime, c'est-à-dire cet environnement naturel de grèves perpétuellement remodelées par le passage du flot.

Au XI^e siècle côté breton, de la digue des marais de Dol (ou digue de la Duchesse Anne) a été édiflée pour protéger les terres contre les assauts de la mer et les divagations du Couesnon.

Au XVIII^e siècle, la polderisation s'accélère pour gagner de riches terres agricoles sur la mer.

Le Couesnon est canalisé en 1863 pour ne pas menacer cette entreprise qui mobilise des moyens considérables en hommes comme en matériel.

En 1879, la construction de la digue-route insubmersible coupe les courants traversiers au sud du Mont tout en sécurisant la navigation dans le lit maritime du Couesnon. Dans ce vaste projet, le rocher de l'Archange n'est plus que le point de jonction de deux digues, la première partant à l'Ouest depuis la chapelle Sainte-Anne, la seconde à l'Est depuis la pointe de Roche Torin. Au début du XX^e siècle, l'administration des Beaux-Arts décide un rayon de 1 000 mètres interdit de polderisation autour du monument et préservé, temporairement du moins, de l'action de l'homme.

Cette digue-route permettait un accès piéton 365j/365 en toutes circonstances de marées, mêmes parkings inondés par la mer. Aujourd'hui, l'entrée intra muros se fait par des entrées différentes selon la hauteur d'eau : esplanade, porte des Fanils ou de l'Avancée, passage rétréci sur le gué entouré d'eau et par le rocher... jusqu'à l'insularité 20 jours/an en moyenne (40 marées)

La marée n'était auparavant perceptible aux abords du Mont que pour la moitié des marées, tôt le matin et tard le soir. 9 visiteurs sur 10 ne voyaient jamais le rocher entouré d'eau. Aujourd'hui, le Mont est isolé 20 jours par an et entouré d'eau 100 jours par an (grâce à l'arasement de la digue-route et à l'action de désensablement).

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'anse de Moidrey (120 ha à 4 km de l'embouchure du Couesnon, ancien méandre du fleuve) ayant perdu son intérêt agricole (extraction de sédiment de la baie comme amendement calcaire naturel), il est décidé de l'assécher définitivement. En 1969, les cinq portes à flot du barrage de la Caserne sont réalisées, se fermant avec la marée. La réalisation de cet ouvrage diminue les risques d'inondation des polders et des communes en amont. Mais le canal du Couesnon (100 mètres de large) est étranglé par le barrage (environ 30 mètres d'ouverture). Conséquence : les dépôts de sédiments en aval de l'ouvrage jusqu'au Mont sont massifs. Ils forment une barrière épaisse au milieu de laquelle le Couesnon serpente. Le canal lui aussi se sédimente.

Avant la construction des portes à flot de 1969, un volume de plus de 1 million de m³ d'eau remontait naturellement le Couesnon au flot et balayait les grèves jusqu'au pied du Mont-Saint-Michel au jusant. Depuis la mise en service du nouveau barrage (2009), les chasses de désensablement peuvent atteindre 1,2 m³ d'eau.

Parallèlement, les abords du Mont-Saint-Michel font l'objet d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime permettant le stationnement des véhicules sur l'herbu et la grève stabilisés, le long de la digue-route (jusqu'à 15 hectares de superficie en 2012).

L'accès piéton au Mont se faisait à partir des parkings maritimes (submergés lors des grandes marées), ou sur la digue-route partagée avec les voitures, ou sur un talus latéral de 40 cm de haut sur 1 m de large environ.

Le stationnement se faisait sur 15 ha « grèves stabilisées » ou sur le continent à 2 km du Mont. Le Mont connaissait des jours difficiles avec des remontées de fil de voitures et des temps d'attente importants et dissuasifs en haute saison.

MONT ET GRANDES MAREES

En France, l'ampleur de la marée (calculée par le Shom) est indiquée par le coefficient de marée de 20 et 120. La "marée du siècle se reproduit en réalité tous les 18 ans environ, alors que plusieurs facteurs astronomiques sont en conjonction parfaite : alignement des astres, distances les plus courtes sur les orbites...

En 2015, plus de 40 jours connaissent des coefficients supérieurs à 100, dont 18 supérieurs à 110. Le Mont retrouve son caractère du fait de la suppression de la digue route. Il est alors isolé pendant 2h à chaque marée (matin et soir), l'esplanade au pied des remparts étant submergée sur les 300 derniers mètres. *La nouvelle passerelle reste insubmersible par toutes marées.*

Le 21 mars 2015, le coefficient a atteint 119 : au Mont, 50 000 visiteurs sont venus voir ce spectacle d'insularité inédit sur 2 jours soit 4 marées. La dernière "marée du siècle" s'était produite le 10 mars 1997 et les prochaines auront lieu le 3 mars 2033 et le 14 mars 2051.

Pour assister à cet événement dans les meilleures conditions, il est conseillé au public soit d'arriver sur le Rocher *au moins 1h avant la pleine mer*, soit de se placer sur le pont-passerelle ouvrant la vue sur le Mont encerclé par la marée, la baie et le rocher de Tombelaine.

Prochaine grande marée :

27, 28 et 29 octobre, coefficients de 111 à 113

LA FREQUENTATION TOURISTIQUE DU MONT

On peut évaluer le nombre des visiteurs à environ 5 000 en 1850, 80 000 en 1910, 150 000 en 1930 et 300 000 en 1960. Aujourd'hui, le Mont-Saint-Michel est le site touristique le plus visité de province, le 10^e en France avec environ 2,5 millions de touristes reçus par an.

Les partenaires de l'opération et les instances du tourisme ont mis en place un Observatoire pour suivre les évolutions de la fréquentation du Mont, aider durablement à la gestion des flux touristiques sur le site, créer un véritable outil prospectif d'aide à la décision.

LES TRAVERSEES PEDESTRES, GUIDEES ET COMMENTEES

Une découverte naturaliste de la baie qui a pris son essor dans les années 90 et repose sur la compétence de guides formés et agréés. Plus que jamais, avec la remise en eau du Couesnon, il est indispensable d'être accompagné d'un professionnel pour passer des grèves, mouvantes et naturelles comme jadis. Certaines traversées sont proposées à cheval. De nombreuses propositions accessibles via internet (guide baie du Mont)

Les chemins de saint Michel, une autre approche de la baie et du Mont

Début 1998, l'Association est créée pour chargée retrouver et de promouvoir les anciens chemins de pèlerinage menant au célèbre sanctuaire. Soutenue par l'Europe, l'État, le Conseil régional de Basse-Normandie et les trois départements bas-normands, l'Association propose une nouvelle approche du site, restituant pleinement au Mont ses dimensions culturelles et spirituelles.

www.lescheminsdumontsaintmichel.com/spip/spip.php?article5&lang=fr

LES ACTIVITES TRADITIONNELLES DE LA BAIE

Le pâturage des agneaux sur les prés salés de la Baie du Mont Saint-Michel – AOP depuis 2009 (en dehors de l'espace des aménagements autour du Couesnon) : environ 15 000 brebis sur 4 000 hectares d'herbus en baie du Mont. Création d'un élevage ovin au Moyen-Age en gagnant sur la mer des terres par des travaux d'endiguement au X^e siècle. Au XI^e siècle, les moines du Mont Saint-Michel contribuent à l'adaptation de la race de grévin. Les pèlerins découvrent les moutons des prés-salés. Grands voyageurs, ils en font la réputation. Au début du XX^e siècle, la venue des premiers touristes au Mont-Saint-Michel et sur la côte Normande étend largement cette renommée.

www.aop-pressales-montsaintmichel.fr/carte_producteurs.php

Production conchylicole, huîtres et moules – premier bassin de production de coquillages en France.

Plus de 10 000 tonnes de moules récoltées dont la moule de bouchots AOP appellation d'origine protégée Huître creuse : près de 6 000 tonnes et huître plate : 1 300 tonnes.

LES SITES DE VISITE EN BAIE

Abbaye du Mont-Saint-Michel

Livre d'architecture monastique et haut lieu spirituel. 1,2 millions de visiteurs en 2014
Isabelle Le Dorner Chargée de développement Normandie-Bretagne Centre des monuments
Tel. 02 33 89 80 24
isabelle.le-dorner@monuments-nationaux.fr

Scriptorial d'Avranches

L'histoire des manuscrits et présentation de copies réalisées au Mont
Tél : 02 33 79 57 00
www.scriptorial.fr

La Baie Le Mont ... réinvente le

RÉTABLISSEMENT DU CARACTÈRE MARITIME DU MONT-SAINT-MICHEL

Ecomusée de la baie du Mont-St-Michel

St Léonard, route du Grouin du Sud 50300
VAINS-SAINT LEONARD

Les écosystèmes et activités ancestrales de la baie dans une longère (ferme typique de l'habitat local) sur l'un des plus beaux points de vue sur le Mont et la Baie

Tél : 02 33 89 06 06

<http://patrimoine.manche.fr/ecomusee-N.asp>

Maison de la Baie

Les activités humaines traditionnelles et conchylicoles.

35 960 LE VIVIER-SUR-MER

Tél : 02 99 48 84 38

www.maison-baie.com

Maison des Polders

Lieu-dit Les Quatre Saline sur la commune de ROZ-SUR-COUESNON.

Centre d'interprétation sur les polders de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Tél : 02 99 48 76 39

www.cc-baie-mont-st-michel.fr/maison-des-polders.htm

Maison du Terroir

35120 CHERRUEIX

Tél : 02 99 80 84 79 / Fax : 02 99 48 96 82

www.lamaisonduterroir.fr

Une opération d'aménagement nationale à portée internationale



Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel

Le projet est le résultat d'une œuvre collective qui a réuni Etat et collectivités, ingénieurs, architectes et paysagistes, entreprises de travaux.

Maîtrise d'œuvre du barrage sur le Couesnon :

BRLi Luc Weizmann Architecte - SPRETEC - ANTEA - Bernard Lanctuit

Maîtrise d'œuvre des aménagements hydrauliques amont-aval du barrage sur le Couesnon

Antea Group - BRL ingénierie

Maîtrise d'œuvre des ouvrages d'accès : route d'accès, passerelle et esplanade :

Dietmar Feichtinger Architectes, Schlaich, Bergermann & Partner.

Espaces publics et centre d'information touristiques :

Cabinet HYL, paysagistes et urbanistes - Bruno Mader architecte - SOGETI - COSIL

Délégation de service public

Compagnie des Parcs et Passeurs du Mont-Saint-Michel

Parc de stationnement et navettes de transport

Alfred Peter - Artefact - Colas - Quille - Contrat